



Les Cahiers de la  
Fondation Rurale de Wallonie **N°1**  
réédition

## *L'atelier rural*

Une solution communale pour garder et développer  
des petites entreprises à la campagne



# SOMMAIRE

ATELIER RURAL ET ODR .....	2
UN ATELIER RURAL, COMMENT ÇA MARCHE ? .....	3
LOCALISATION DES ATELIERS RURAUX DES COMMUNES ACCOMPAGNÉES PAR LA FRW .....	5
<b>EXEMPLES :</b>	
PÉRUWELZ .....	7
BERTOGNE .....	8
ELLEZELLES .....	9
BRUNEHAUT .....	11
CHIÈVRES .....	13
MONT-DE-L'ÉCLUS .....	14
BERTRIX .....	14
SOMME-LEUZE .....	15
LES BONS VILLERS .....	17
FLOBECQ .....	18
MARTELANGE .....	19
JALHAY .....	20
TINTIGNY .....	21

## ABRÉVIATIONS UTILISÉES

**ODR** : Opération de développement rural

**CLDR** : Commission locale de développement rural

**PCDR** : Programme communal de développement rural

# ATELIER RURAL ET ODR

La Fondation Rurale de Wallonie accompagne les Communes wallonnes engagées dans une opération de développement rural (ODR).

Une ODR se construit au cœur de la commune avec la participation de tous. Ensemble, mandataires, citoyens, associations, acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux, élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour améliorer la qualité de vie dans leurs villages.

Une ODR est donc une réflexion collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale, dont l'économie. À la question « Comment développer l'économie locale ? », l'atelier rural apporte une réponse concrète, adaptée au milieu rural.

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale. Ce dispositif s'inscrit dans le processus global et intégré des ODR. Il émane donc d'une demande de la population et des élus qui souhaitent fixer et développer des activités économiques, soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emploi sur leur territoire.

Loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME, l'atelier a pour objectifs :

- de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant un premier investissement lourd : l'achat d'un bâtiment. Il soutient donc les indépendants en les débarrassant momentanément d'un souci important, surtout durant la période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise.
- dans le même esprit, l'atelier rural peut aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Il leur donne un coup de pouce qui fait la différence en soutenant les chefs d'entreprise qui veulent s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

En 2006, la Fondation Rurale de Wallonie publiait un premier cahier thématique consacré aux ateliers ruraux. Depuis, le nombre d'ateliers a augmenté et la situation a évolué. Grâce au travail de la FRW, notamment, le concept d'atelier rural est maintenant inscrit dans le nouveau décret du Développement rural (2014). Il est maintenant officiellement reconnu comme un levier pour le développement stratégique des communes rurales wallonnes, comme le confirme cette deuxième édition.



# UN ATELIER RURAL

## COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est à la Commune, engagée dans une opération de développement rural, qu'il revient de **concevoir** et de **construire ou d'aménager** l'atelier rural, sur un **terrain ou un bâtiment** qui lui appartient ou qu'elle **acquiert** à cette fin. C'est également elle qui devra prendre en charge la **gestion** de l'atelier.

### CHOISIR L'EMPLACEMENT : TERRAIN OU BÂTIMENT

Il n'y a pas d'implantation standard : un atelier rural peut aussi bien prendre place dans une zone d'activités économiques (ZAE) que dans un cœur de village. Son installation doit surtout répondre aux besoins de la Commune et à la réalité du territoire. À Somme-Leuze

(cf. pages 15 et 16), deux ateliers ruraux coexistent, l'un dans une zone d'activités, l'autre au centre du village.

Un atelier nécessite néanmoins une localisation facilement accessible, notamment en s'installant à proximité de grands axes de communication.

### CONSTRUIRE OU AMÉNAGER ?

La Commune peut choisir :

- de construire un nouveau bâtiment, la zone devant être constructible au plan de secteur, comme c'est le cas à Jalhay (cf. page 20 et photo ci-contre),
- de réhabiliter un bâtiment existant pour autant que cela ne mette pas en péril la destination principale de la zone d'habitat et qu'il soit compatible avec le voisinage (CoDT, art. D.II.24). À Pérulwez, par exemple, l'atelier rural s'est installé dans une ancienne gare de tram réaffectée (cf. page 7).



### CONCEVOIR

L'atelier rural doit être suffisamment modulable pour pouvoir accueillir des entreprises aussi variées qu'un atelier de menuiserie et une chocolaterie.

Il comporte toutefois systématiquement un ou plusieurs grands espaces/ateliers, un ou plusieurs bureaux administratifs et des espaces sanitaires. Il peut être conçu en

un ou deux étages, en un seul bâtiment ou en plusieurs.

Pour un exemple d'intégration paysagère harmonieuse, consultez le deuxième numéro de nos *Fiches d'aménagement rural (FAR)* consacré à l'atelier rural de Bertogne et disponible gratuitement sur notre site web [www.frw.be](http://www.frw.be).

## FINANCER

Les Communes engagent très peu de capitaux dans la réalisation.

En règle générale, 80% du coût total est financé par le Développement rural pour les premiers 500.000 €, puis à hauteur de 50% pour le solde restant. Les coûts sont de plusieurs natures : achat du terrain ou du bâtiment, honoraires de l'architecte, construction du bâtiment ou réfection d'un bâtiment existant, aménagement des abords et des chemins d'accès.

## GÉRER

Un atelier rural est destiné à être loué par une Commune à un entrepreneur. Il génère donc des recettes.

Le projet étant financé à 80% par la Région wallonne, la Commune est tenue de réinvestir les bénéfices dans d'autres projets du Programme communal de développement rural (PCDR).

Au terme du bail convenu entre la Commune et l'entreprise, trois solutions s'envisagent :

- le bail est renouvelé,
- l'entreprise quitte le bâtiment et l'atelier est loué à un autre entrepreneur,
- l'entreprise achète l'atelier qu'elle occupe pour s'y installer définitivement.

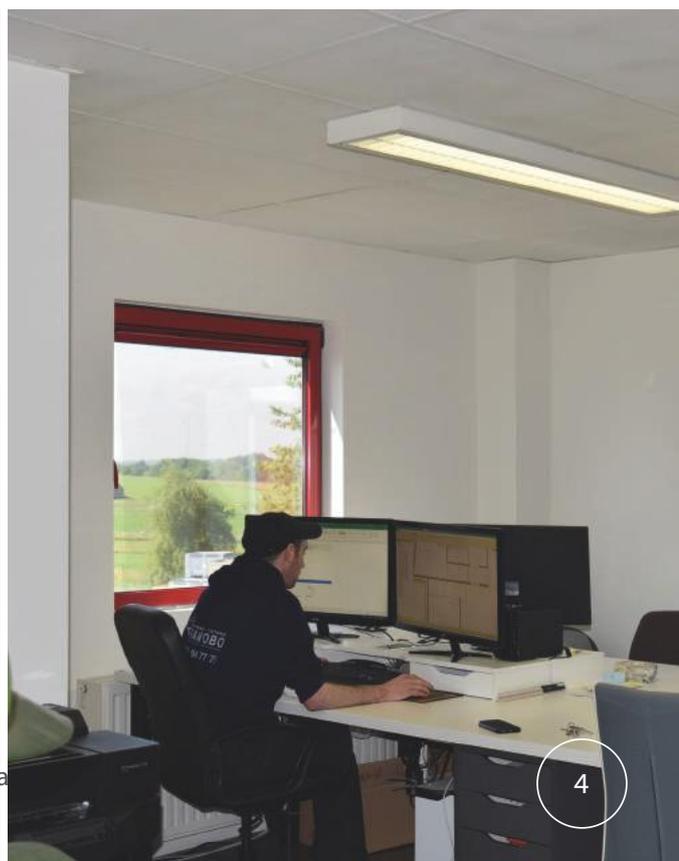
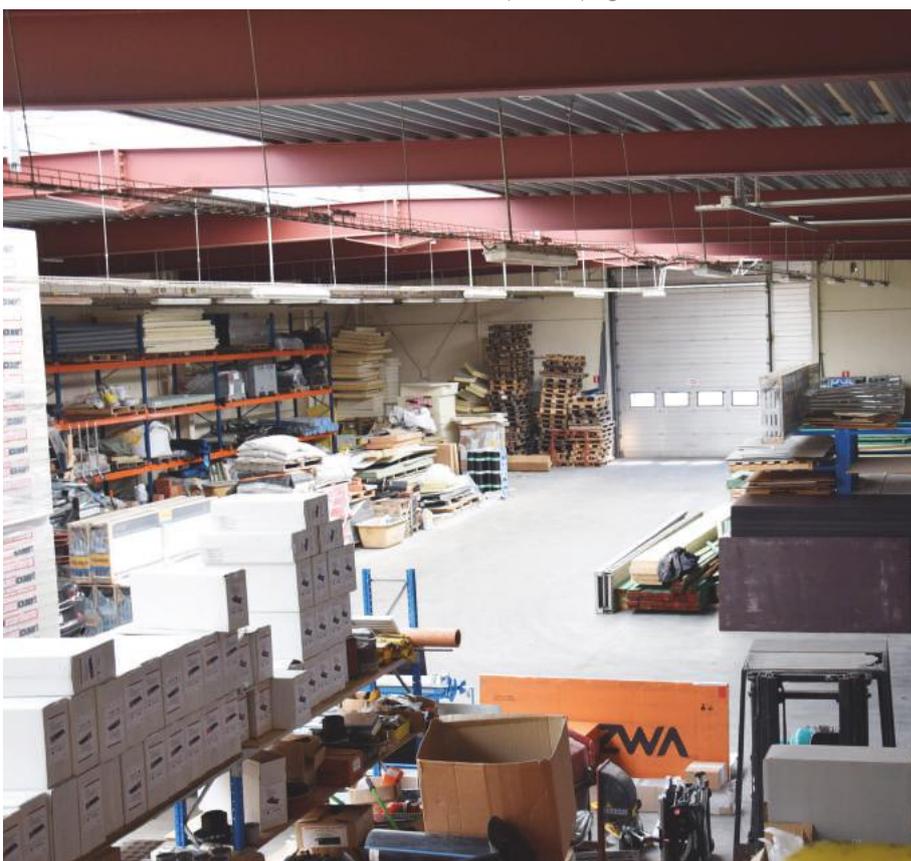
À noter que ces projets ont parfois bénéficié de subventionnements européens tels qu'Objectif 1 (1994-1999) ou Phasing Out (2000-2006) ou, depuis 2007, de financements du PwDR (Programme wallon de développement rural).

Si ce dernier cas survient dans les 10 ans qui suivent l'approbation du décompte final<sup>1</sup>, le montant de la vente est fixé en accord avec la Région wallonne. Ce montant perçu est ensuite :

- soit remboursé (80%) à la Région wallonne,
- soit réinvesti dans un autre projet du PCDR générant ainsi un effet boule de neige positif. C'est généralement cette option qui est privilégiée, comme ça a été notamment le cas à Bertrix (cf. page 14).

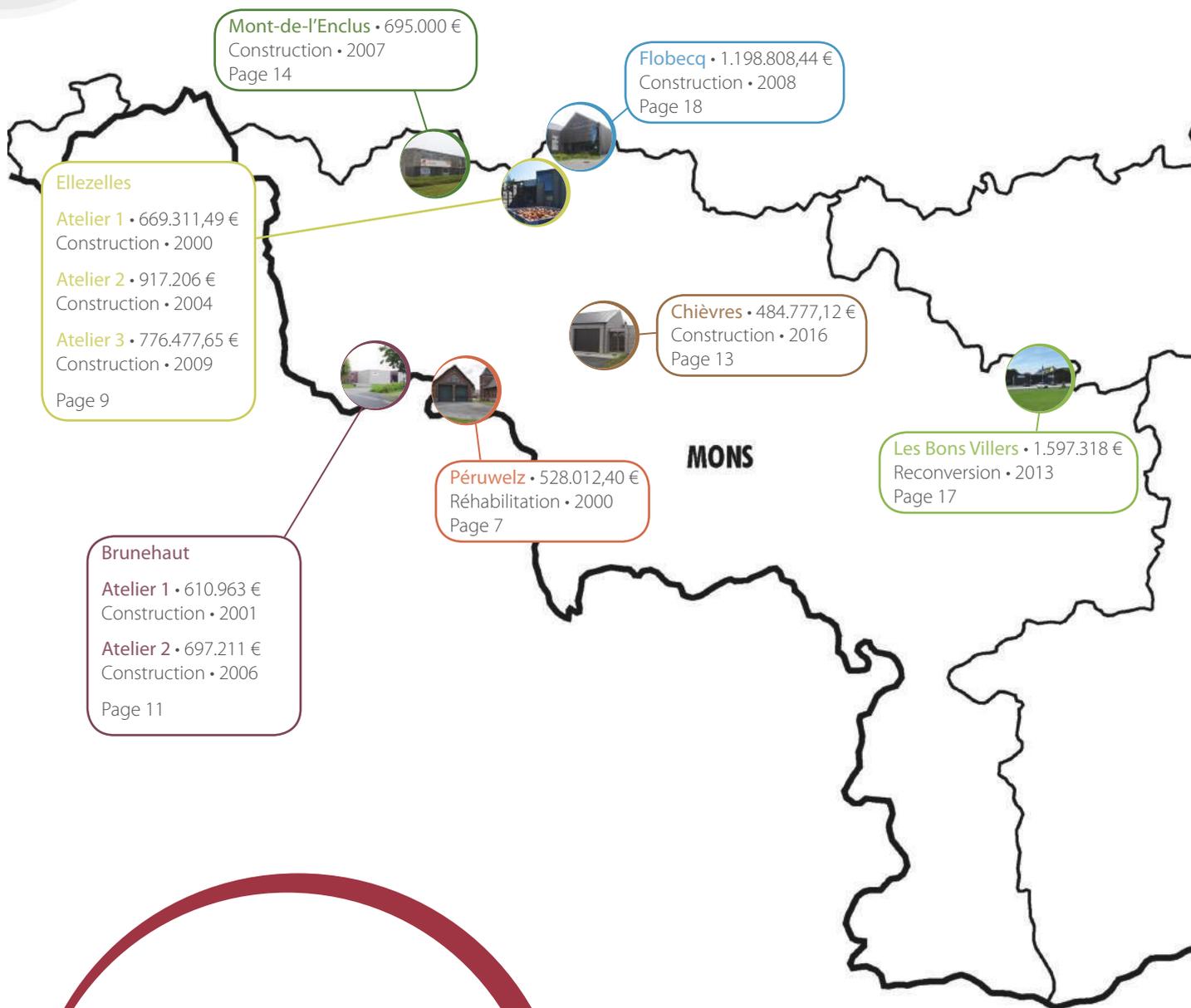
<sup>1</sup> Décompte final : le Ministre, après l'acceptation de la réception provisoire des travaux, approuve le montant total des sommes auquel peut prétendre l'entrepreneur en charge des travaux.

L'atelier rural d'Ellezelles, bureaux et entrepôt (cf. page 9)



# LOCALISATION DES ATELIERS RURAUX

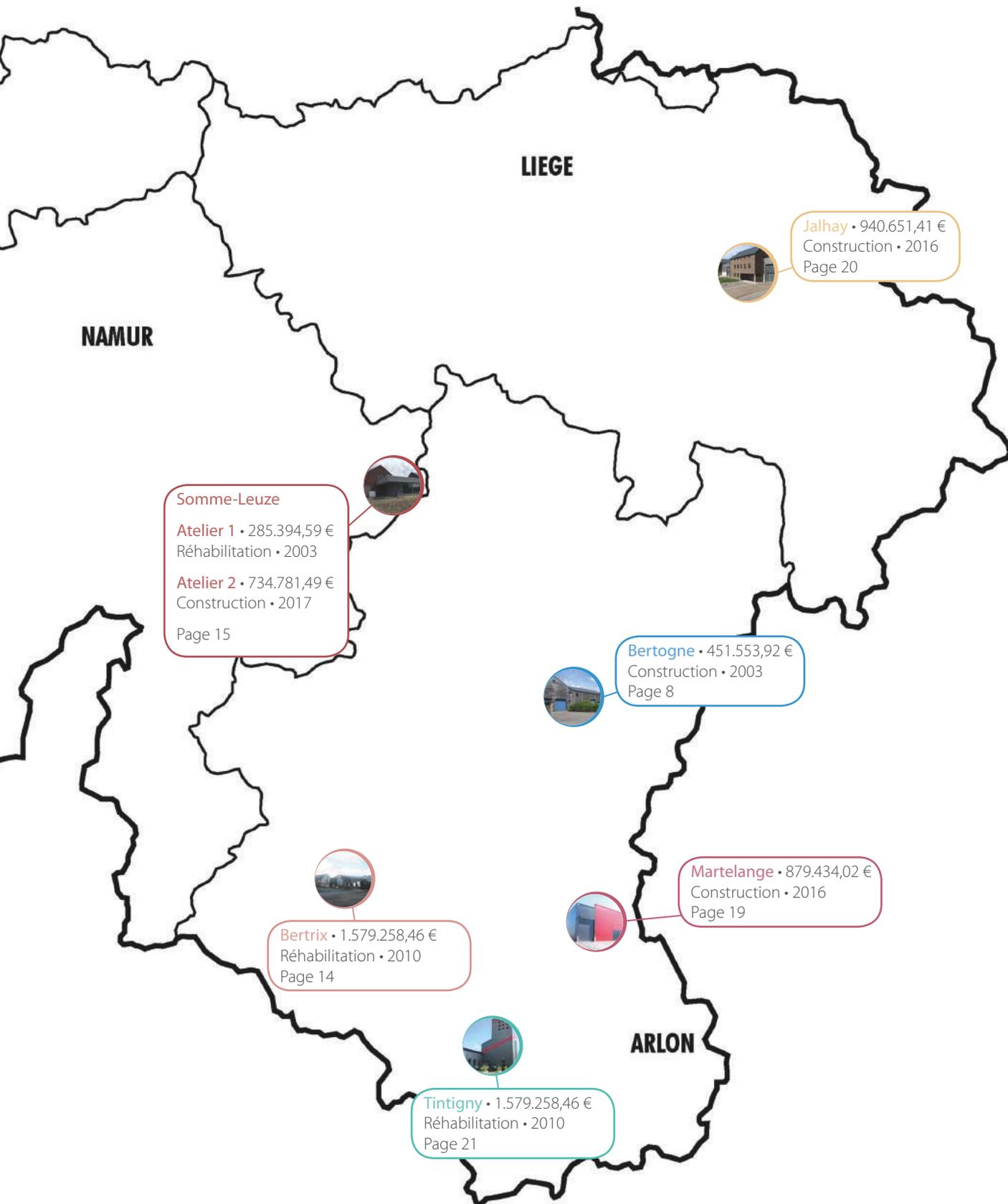
DES COMMUNES ACCOMPAGNÉES PAR LA FRW



*En 2006, dans le premier cahier de cette collection, nous vous présentions sept ateliers ruraux.*

*Onze ans plus tard, ce sont treize ateliers qui figurent dans cette réédition, entièrement revue et actualisée.*

*Bonne lecture !*



# PÉRUWELZ

Le type d'atelier rural choisi peut associer d'autres critères à l'accessibilité et la place disponible sur le territoire. À Péruwelz, la création de l'atelier et d'une maison de village ont permis de préserver l'ancienne gare du tram, bâtiment patrimonial cher au cœur des habitants.

## UN TERRITOIRE DÉSÉQUILIBRÉ

En 1994, un constat émerge du PCDR : la particularité du territoire de Péruwelz. La commune, qui est déjà coupée d'ouest en est par trois infrastructures de communication (autoroute, canal, voie ferrée), le sera bientôt par une quatrième : le TGV dont les travaux sont en cours. Ces infrastructures ont contribué à l'isolement et au sous-équipement des villages, renforçant un déséquilibre fonctionnel (densité faible des services et des commerces dans les villages) en plus d'un déséquilibre structurel.

Les objectifs retenus pour le PCDR visent à rééquilibrer

## LE BÂTIMENT

Le site choisi, laissé à l'abandon depuis des décennies, est pourtant cher au cœur des habitants, tant par son caractère patrimonial intéressant que par son histoire liée au passé économique du village.

Sa rénovation allie conservation des particularités architecturales (double toiture liée à la vapeur à évacuer) et

## L'EFFET ODR

La création d'activités associatives et économiques dans un bâtiment restauré et bien situé, voici un bel exemple de projet global qui démontre la force d'une opération de développement rural. En associant ces trois projets

 Ancienne gare du tram, au cœur du village de Wasmès-Audeméz-Briffueil

 Convention de 1996

 Réhabilitation / 200 m<sup>2</sup>

 Fin des travaux en 2000

 Occupants successifs :

- 2002-2009 : entreprise locale d'économie sociale
- 2009-2010 : jeune société d'informatique
- depuis 2010 : entreprise locale de chauffage et sanitaire

 528.012,40 € (maison de village comprise)

-> Commune (10%) : 52.801,25 €

-> Développement rural (40%) et Objectif 1, fonds européen (50%) : 475.211,15 €

le territoire de l'entité, notamment en créant des infrastructures participatives et en lançant une nouvelle génération d'équipements économiques d'accueil dans ces villages.

Le projet de Wasmès-Audeméz-Briffueil est donc né de cette volonté. Le bâtiment désaffecté de l'ancienne gare du tram est rénové pour héberger une maison de village (infrastructure participative) et un atelier rural (équipement économique).

apport de touches modernes comme la porte d'entrée de la maison de village (sas).

L'ancienne gare de tram est composée de trois bâtiments et d'un terrain attenant pour le parking. Qui plus est, elle est localisée au centre du village tout en ayant un accès facile à l'autoroute de Wallonie (E42).

(atelier rural, maison rurale et rénovation), en créant entre eux des synergies et des liaisons, la Commune et les citoyens ont renforcé leur cohérence et démultiplié leurs effets bénéfiques.



# BERTOOGNE

Dans le cadre de leur deuxième PCDR, la population et la Commune ont souhaité initier un projet d'atelier rural modulable pour promouvoir et développer l'activité économique locale et créer des emplois.

## UN PROJET INTÉGRÉ

L'atelier rural de Bertogne, par la qualité de ses bâtiments, témoigne de la possibilité de coupler fonctionnalité, proximité et respect de l'environnement construit existant. Notre cellule Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA) en a d'ailleurs fait le sujet d'une de ses *Fiches d'aménagement rural (FAR)*, disponible gratuitement sur notre site web [www.frw.be](http://www.frw.be), dans la rubrique « Nos publications ».

## LE BÂTIMENT

À proximité de carrefours routiers importants et de grands pôles tels que Bastogne, Marche et Libramont, les deux ateliers sont construits sur deux niveaux et

## 14 ANS APRÈS

Le bâtiment a été conçu pour accueillir différents types d'entreprises ou artisans. Le gage de son succès : l'occupation quasi permanente de l'atelier depuis son inauguration. Néanmoins, sa structure ne permet pas d'y établir

À 2 km de la N4, à Salle  Convention de 1998

Construction / atelier 1 : 322 m<sup>2</sup>, atelier 2 : 257 m<sup>2</sup> / bureaux et sanitaires  Fin des travaux en 2003

Occupants successifs :

- 2003-2008 : concessionnaire de véhicules d'occasion de haut-standing
- 2003-2014 : entreprise de travaux publics
- 2009-2010 : entreprise de travaux publics, terrassement et génie civil
- 2010-2013 : fabrication de pièces métalliques
- depuis 2015 : récupération et revente de meubles

€ 451.553,92 €

- > Commune (20%) : 110.543,46 €
- > Développement rural (80%) : 341.010,46 €

comprendre chacun des bureaux administratifs. Ceux-ci se partagent les sanitaires, le réfectoire et le hall d'entrée.

un point de vente, ce que regrette aujourd'hui la Commune qui constate une recrudescence des petites entreprises fonctionnant en circuits-courts.



# ELLEZELLES

Dans la première édition de ce cahier thématique, en 2006, nous vous présentions les ateliers d'Ellezelles. Le premier avait déjà six ans et le troisième allait voir le jour. Aujourd'hui, toujours loués par la Commune à de petites entreprises locales, ces trois ateliers participent encore à la qualité et au dynamisme de l'économie ellezelloise et de la zone d'activités économiques des Quatre Vents (ZAE).

## UN MAÎTRE-MOT : LA QUALITÉ

Fin des années nonante, le deuxième PCDR d'Ellezelles se construit sur une volonté commune de renforcer la qualité de toutes les composantes de la vie communale, notamment grâce à un redéploiement économique. La Commune met alors sur pied une commission missionnée pour redynamiser le commerce et l'artisanat. Pour répondre au besoin de relocalisation d'activités

ne pouvant plus s'étendre dans l'agglomération, cette commission réclame le développement d'une zone d'activités économiques, les Quatre Vents, décentrée par rapport au village et située le long d'une nationale, facilitant son accès. Une localisation parfaite pour un atelier rural !

## PREMIER ATELIER

En 1996, Ellezelles initie donc son premier atelier rural financé à 90% par le Développement rural et par des fonds complémentaires du programme européen Objectif 1. L'atelier est opérationnel à la fin de l'année 2000. Une chocolaterie s'y installe et crée dix emplois. L'entreprise est active dans le secteur de l'exportation, notamment les Etats-Unis, et promeut l'image de marque de la région à l'étranger. Pour répondre aux normes de l'AFSCA, ce premier occupant réalise des aménagements spécifiques. L'atelier est donc désormais destiné plus particulièrement à des entreprises de l'agro-alimentaire, telles que la société spécialisée en pressage de fruits qui occupe actuellement une partie de l'espace.

 ZAE des Quatre Vents, le long de la N520

 Convention de 1996

 Construction / 1.200 m<sup>2</sup> divisés en 2 espaces / bureaux et sanitaires

 Fin des travaux en 2000

 Occupants successifs :

- 2001-2010 : chocolaterie
- depuis 2010 : production et transformation de fruits
- 2010-2012 : production de liqueurs et apéritifs à base de fruits
- 2011-2014 : grossiste en nourriture pour animaux
- 2010-2015 : entreprise de construction métallique
- 2015-2017 : entreprise de vente de tapis en ligne

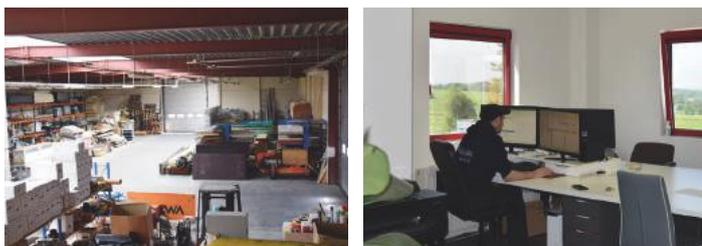
 Acquisition du terrain : 49.578 €  
+ Aménagement des abords et construction du bâtiment : 619.733,49 €

- > Commune (10%) : 66.931,149 €
- > Développement rural (40%) et Objectif 1, fonds européens (50%) : 602.380,341 €



## DEUXIÈME ATELIER

Le deuxième atelier est construit sur le même site en 2004 grâce à un financement européen, Phasing Out (Objectif 1). Initialement composé d'un grand espace de 1.200 m<sup>2</sup>, il est finalement divisé en deux pour répondre aux besoins des entreprises intéressées. Une restructuration a posteriori qui a engendré quelques difficultés pour les espaces communs. Une leçon retenue pour la création du troisième atelier !



ZAE des Quatre Vents, le long de la N520 Convention de 2001

Construction / 1.200 m<sup>2</sup> divisés en 2 espaces / 2x2 bureaux et sanitaires Fin des travaux en 2004

Occupants successifs :

- 2004-2007 : menuiserie
- 2004-2007 : entreprise de construction
- 2007-2010 : extension de la chocolaterie de l'atelier 1
- 2010-2013 : entreprise de transports nationaux et internationaux
- depuis 2010 : menuiserie
- depuis 2016 : entreprise de toitures

917.206 €

- > Commune (10%) : 43.120,6 €
- > Développement rural (40%) et Phasing Out de l'Objectif 1, fonds européens (50%) : 874.085,4 €

## TROISIÈME ATELIER

Les projets précédents se révélant efficaces et générateurs d'emplois, la Commune entreprend la construction d'un troisième atelier rural qui sera dès l'origine conçu pour être occupé par plusieurs entreprises (deux espaces distincts). Comme ses deux prédécesseurs, l'architecture de ce bâtiment et de ses abords répond à des prescrits précis pour limiter son impact paysager, respectant ainsi la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines. Il est également pensé pour une adaptation maximale au bâti existant afin de limiter les interventions sur ce qui a déjà été aménagé pour les autres ateliers (tarmac,...).

ZAE des Quatre Vents, le long de la N520 Convention de 2004

Construction / 900 m<sup>2</sup> divisés en 2 espaces dont un avec hall d'accueil / bureaux et sanitaires Fin des travaux en 2009

Occupants successifs :

- 2010-2012 : grossiste et fabricant en produits de confort pour animaux
- 2012-2015 : entreprise de construction métallique
- 2016-2017 : vente de produits high-tech
- depuis 2017 : grossiste en produits d'éclairage

776.477,65 €

- > Commune (20%) : 155.295,53 €
- > Développement rural (80%) : 621.182,12€



## 17 ANS APRÈS, LE BILAN

La Commune, en cohérence avec la philosophie du Parc naturel dont elle fait partie, avait pour principaux objectifs de mettre en œuvre un redéploiement économique de qualité, de promouvoir les produits locaux et d'impulser la ZAE des Quatre Vents. Dix-sept ans après l'inauguration du premier atelier, c'est un bilan positif

qui peut être dressé à Ellezelles : les trois ateliers sont occupés par des entreprises hétérogènes (activités, taille, en lancement ou en extension, etc.), en lien avec les producteurs et acteurs locaux, qui ont dynamisé la ZAE des Quatre Vents.

# BRUNEHAUT

Avec deux ateliers situés au cœur d'une zone d'activités économiques, Brunehaut s'est équipée au fil de ses ODR pour dynamiser et diversifier son tissu économique tout en améliorant la capacité d'accueil de nouvelles PME.

## UNE PÉPINIÈRE POUR LES PME

Lors de son premier PCDR, la Commune aménage une zone d'accueil pour PME sur un terrain communal directement accessible par la RN507, à proximité de voies de communication vers la Belgique et la France (l'Escaut et la E42 notamment) et au cœur d'une zone d'attractivité commerciale (Tournaisis et Valenciennes). Onze lots sont disponibles mais la Commune se réserve le droit de refuser des entreprises dont les activités ne sont pas compatibles avec le voisinage (activités nocturnes, déchets polluants, bruit excessif, vibrations, nuisances olfactives, etc.).

Pour répondre à la demande du secteur des pépinières, spécificité locale, la Commune construit un premier atelier rural sur l'une de ces onze parcelles. Cependant, au terme de la construction, les conditions de location et la disposition des lieux ne conviennent plus à la coopérative des pépiniéristes. Le bâtiment verra alors s'y succéder plusieurs entreprises, issues essentiellement du secteur du bâtiment et du parachèvement.



Petite ZAE en périphérie du village de Brunehaut



Convention de 1997



Construction / espace 1 : 460 m<sup>2</sup> + espace 2 : 225 m<sup>2</sup> / 2 blocs administratifs et sanitaires



Fin des travaux en 2001



Occupants successifs :

- 2001-2007 : société de traitement des métaux et usinage
- 2007-2011 : fourniture de pièces détachées pour le convoyage industriel
- 2008-2013 : service de sécurité
- 2011-2016 : société d'isolation
- 2013-2015 : entreprise de chauffage et air conditionné
- 2016-2017 : entreprise de chauffage
- 2016-2021 : société d'électricité



610.963 €

-> Commune (10%) : 115.178 €

-> Développement rural (40%) et Objectif 1, fonds européens (50%) : 495.785 €





Petite ZAE en périphérie  
du village de Brunehaut



Convention  
de 2003



Construction /  
espace 1 : 350 m<sup>2</sup> +  
espace 2 : 350 m<sup>2</sup>/  
bureaux et sanitaires



Fin des travaux  
en 2006



Occupants successifs :

- 2006-2013 : entreprise d'isolation
- 2013-2016 : coopérative de pépiniéristes
- depuis 2017 : service d'ambulances
- depuis 2017 : chauffagiste
- depuis 2017 : kinésithérapeute



697.211 €

-> Commune (10%) : 69.721,1 €

-> Développement rural (40%) et Phasing out, fonds  
européens (50%) : 627.489,9 €



## UN DEUXIÈME ATELIER

Au début des années 2000, la Commune profite d'une subvention européenne pour poursuivre ses démarches et répondre aux attentes d'autres entrepreneurs intéressés par la location d'un atelier rural implanté dans la zone d'accueil pour PME. Il sera loué par une même entreprise jusque 2013, date à laquelle celle-ci rachète un autre bâtiment en-dehors du territoire communal. Depuis, les espaces ont été redistribués à diverses sociétés de services de la commune.



## LES BÂTIMENTS

Le premier atelier avait été conçu d'après les besoins d'un premier locataire potentiel : une coopérative de pépiniéristes qui souhaitait une infrastructure permettant le stockage et sa gestion ainsi que la vente directe au grand public. Une occupation avortée lorsque la coopérative décide finalement de ne pas s'y installer. Le bâtiment est alors scindé en deux espaces distincts pouvant être loué à deux entreprises différentes.

Après cette première expérience peu concluante d'aménagement personnalisé du bâtiment, la Commune envisage la construction du deuxième atelier différemment : plus de souplesse et de modularité dans l'aménagement avec un équipement qui doit répondre aux besoins d'entreprises différentes.

# CHIÈVRES

À Chièvres, le déploiement économique de la commune, nécessaire pour résister à la proche concurrence, passera lui aussi par la création d'un atelier rural. Dès l'origine du projet, l'atelier est conçu pour s'intégrer efficacement dans la vie communale, de la gestion de son impact paysager à ses bonnes relations de voisinage.

 Rue de Leuze, à Chièvres  Convention de 2010

 Construction / 250m<sup>2</sup> pour l'atelier / 70m<sup>2</sup> pour les bureaux, les sanitaires et le local technique /  Fin des travaux en 2016

 Occupants successifs :  
• depuis 2016 : entreprise de réfrigération commerciale

 484.777,12 €  
-> Commune: 154.213,32 €  
-> Développement rural : 160.256,9 €  
-> PwDR : 160.256,9 €  
-> UREBA (énergie) : 10.050 €

## DU CONSTAT AUX RÉSULTATS

Le dernier PCDR de Chièvres a mis en lumière la concurrence de villes voisines économiquement attractives telles que Mons et Ath. Pourtant, la Commune dispose de plusieurs atouts : un réseau diversifié de PME de services aux particuliers contribuant au maintien d'emplois locaux, son accessibilité et sa localisation ainsi que sa dynamique résidentielle. Une configuration intéressante pour de petites entreprises potentiellement pourvoyeuses d'emplois sur le territoire !

## LE BÂTIMENT

L'atelier rural est proche d'infrastructures routières et autoroutières, permettant d'y accéder sans avoir recours aux voiries communales. Il est situé à côté du parc à containers. Son implantation en fond de parcelle a été choisie pour faciliter le parking et les manœuvres des véhicules à l'avant, tandis que le versant arrière est orienté au sud pour permettre la pose de panneaux

C'est pourquoi le PCDR s'est donné pour objectif d'encourager, fixer et développer des activités économiques non polluantes en se dotant d'une infrastructure adéquate. Infrastructure qui devra s'intégrer dans un environnement rural de qualité, tant par son architecture que par sa bonne cohabitation avec les différentes affectations de l'entité, notamment le résidentiel.

photovoltaïques. Bien qu'il ne soit pas situé en cœur de village, son intégration paysagère a fait l'objet d'une attention particulière.

Sur la même parcelle, une surface utile a été conservée pour se laisser la liberté de construire une future extension ou un deuxième atelier, la demande étant toujours forte sur le territoire.



# MONT-DE- L'ENCLUS

La réflexion menée lors du deuxième PCDR a abouti à ce constat : bien que la vocation touristique de la commune soit indéniable, il ne faut pas négliger la part des PME dans la vie économique de l'entité. La commune s'engage donc à :

- améliorer les capacités d'accueil tant relationnelles (facteurs humains) qu'infrastructurelles (facteurs physiques et matériels),
- mieux exploiter le seul axe routier important : la route provinciale reliant la commune aux pôles urbains voisins, Tournai et Renaix, et qui donne accès à l'A8 et donc à la liaison Gand-Valenciennes.

Pour répondre à ces deux objectifs, un atelier rural est créé le long de cette route provinciale et donc en zone d'habitat à caractère rural. Dès lors, son intégration paysagère fait l'objet d'une attention particulière : revêtement en bois et évocation de l'architecture des granges voisines. Aujourd'hui, il est occupé par une société de titres-services occupant 81 personnes !

 Le long de la N48, à l'entrée du village d'Anseroeul  Convention de 2002

 Construction / 300 m<sup>2</sup> sur 2 étages  Fin des travaux en 2007

 Occupants successifs :

- 2007-2008 : entreprise jardins et nettoyage express
- 2009-2010 : entreprise menuiserie extérieure
- 2011-2015 : entreprise de châssis PVC
- 2015-2017 : société de titres-services

 695.000 €

- > Commune (10%) : 69.500 €
- > Développement rural (40%) et Phasing Out de l'Objectif 1, fonds européens (50%) : 625.500 €



# BERTRIX

Un atelier rural peut être source de développement économique en cascade. Bertrix l'illustre bien.

Un des objectifs prioritaires de son PCDR était de valoriser le zoning de Bertrix-Centre en y amenant des PME. Pour y parvenir, la Commune opte pour la construction d'un premier atelier rural. C'est un atelier protégé qui y développera son projet d'extension et qui, en 1988, soit un an après son installation dans l'atelier rural, le rachètera à la Commune.

Fidèle à la philosophie de l'atelier rural, la Commune décide alors de réinvestir le résultat de cette vente dans

 Zoning du Saupont  Convention de 1988

 Construction / 900 m<sup>2</sup>  Fin des travaux en 1997

 Occupants successifs :

- depuis 1997 : société d'exploitation forestière à finalité sociale

 439.010 €

- > Commune (20%) : 87.802 €
- > Développement rural (80% dont le montant perçu pour la vente du 1<sup>er</sup> atelier) : 351.208 €

la construction d'un deuxième atelier, toujours en activités aujourd'hui.



# SOMME-LEUZE

La commune de Somme-Leuze possède deux ateliers ruraux, l'un dans le zoning de Baillonville, l'autre au cœur du village. Deux ateliers, deux types d'implantations et des occupations différentes mais un même objectif : dynamiser et soutenir l'économie locale.

## L'ATELIER RURAL DU ZONING DE BAILLONVILLE

### À L'ORIGINE

Ce premier atelier rural est issu du deuxième PCDR élaboré par la Commune. Au début des années 2000, Somme-Leuze compte de nombreux petits indépendants et PME qui recherchent des locaux disponibles dans la commune. Pour renforcer l'accueil de ces entreprises, complémentirement au hall-relais, la Commune acquiert d'abord un terrain dans le village de Sinsin (projet abandonné en raison de prescriptions urbanistiques imposées) avant d'acheter, dans le zoning de Baillonville Sud, un bâtiment industriel qu'elle aménage en atelier.

### LE BÂTIMENT

À proximité de la N63, l'atelier rural dispose d'un parking et d'une parcelle de terrain attenante. Sa modularité a permis à différents types d'entreprises de s'y installer, parfois seules, parfois en parfaite cohabitation.

### AUJOURD'HUI

Après quatorze ans de bon fonctionnement, la Commune a eu l'opportunité de vendre l'atelier à l'entreprise qui l'occupe seule depuis 2012. Cette entreprise spécialisée dans la robinetterie industrielle a commencé avec six employés. Elle en compte actuellement vingt et souhaite également acheter le hall-relais tout proche pour y installer son extension.

Le parking est, quant à lui, déjà utilisé par une autre entreprise du zoning qui désire l'acquérir tandis que la parcelle de terrain intéresse la société voisine, en pleine expansion. Une belle occasion pour la Commune de soutenir ses entreprises qui souhaitent se développer tout en restant dans la commune !



Zoning industriel de Baillonville Sud



Convention de 2000



Réhabilitation / 800 m<sup>2</sup> / 2 halls d'exploitation / bureaux, sanitaires, local technique



Fin des travaux en 2003



Occupants successifs :

- 2004-2008 : société d'aménagements en bois pour l'extérieur
- 2005-2007 : société de transport
- 2007-2013 : distributeur de mobiliers de jardin
- 2009-2011 : location de fleurs et plantes
- depuis 2012 : entreprise de robinetterie industrielle



Acquisition du bâtiment : 175.626,58 €

-> Commune (20%) : 35.125,32 €

-> Développement rural (80%) : 140.501,27 €

Transformation du bâtiment et aménagement des abords : 109.768,01 €

-> Commune : 46.500,8 €

-> Développement rural : 63.267,21 €



## L'ATELIER RURAL AU CENTRE DE BAILLONVILLE

### DANS LA FOULÉE ...

Franche du succès de son premier atelier rural et convaincue de l'importance de soutenir la dynamique économique locale, la Commune décide de construire un nouvel atelier rural. Au centre du village de Baillonville, cette fois, pour une entreprise de plus petite taille, plus adaptée à la gestion communale et sans vocation industrielle. En effet, vu l'emplacement de l'atelier et sa cohabitation avec des logements, la Commune recherche un indépendant qui pourrait y installer un bureau ou un commerce. Une implantation au centre du village pour offrir à l'entreprise une meilleure visibilité et davantage d'interactions avec les habitants !

### UNE SITUATION IDÉALE

Le village de Baillonville est particulièrement intéressant. Outre la proximité de la N63, il dispose de lignes de bus régulières vers la gare de Marloie et vers Marche-en-Famenne, pôle d'emplois et de commerces. Ce nouveau bâtiment est situé non loin de la pharmacie, du bureau de poste, de l'administration communale, du CPAS, de

la maison de village, etc. Les écoles communales de Heure et Noiseux sont à moins de cinq minutes en voiture. Cette localisation permet donc d'offrir des services de proximité aux locataires des logements et des clients potentiels à l'atelier rural.

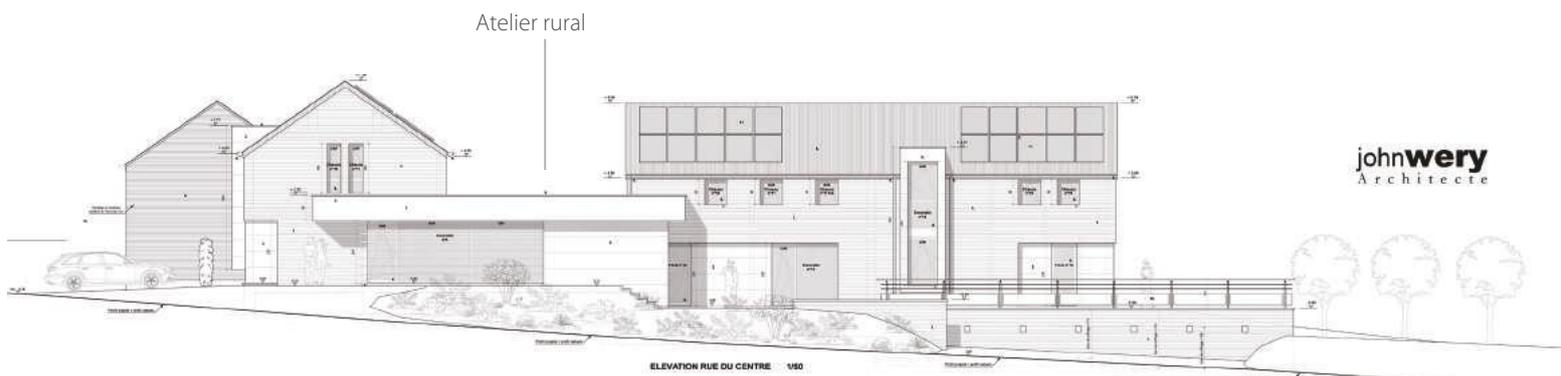
### LE BÂTIMENT

L'atelier rural est un volume sur un seul niveau, à toiture plate, assurant la liaison entre les deux volumes de logements. L'aménagement intérieur autorisera différentes activités et permettra une transition aisée vers une autre fonction si l'atelier devait cesser ou déplacer ses activités. Plusieurs places de parking sont prévues pour les logements et l'atelier rural. L'ensemble du bâtiment est conçu pour réduire la consommation énergétique grâce au choix des matériaux, la qualité de l'isolation

thermique, le type d'éclairage, la régulation du chauffage, etc. Des panneaux photovoltaïques vont être posés et le bâtiment possèdera une pompe à chaleur.

Un bâtiment dont l'architecture et la vocation répondent parfaitement aux objectifs du PCDR de Somme-Leuze : prévoir des lieux d'accueil pour des entreprises dans le respect du caractère des villages et favoriser l'emploi local.

-  En cœur de village, en face de l'administration communale
-  Convention de 2012
-  Construction / bâtiment en L comprenant 3 logements et 1 atelier rural / 545 m<sup>2</sup> dont 80 m<sup>2</sup> pour l'atelier / 1 grande pièce, 1 cuisine, sanitaires (dont 1 WC PMR) et 2 locaux techniques
-  Fin des travaux en 2017
-  Occupants successifs : Recherche d'un indépendant en cours
-  734.781,49 €
  - > Commune (20%) : 168.369,01 €
  - > Développement rural (80%) : 566.412,46 €



# LES BONS VILLERS

Projet phare du deuxième PCDR de Les Bons Villers, cet atelier est intégré dans un projet plus vaste, Agricoeur. Dans cette ancienne ferme en carré se déclinent aujourd'hui trois fonctions : du logement dans l'ancien corps de logis, un lieu de convivialité dans la grange par l'aménagement d'une maison de village et une fonction économique avec l'atelier rural dans l'ancien hangar. Agricoeur, c'est aujourd'hui un nouveau cœur de village !

## UN PROJET GLOBAL ET PRIORITAIRE

En 2004, le contournement de Frasnes par la N5 pose question. Il menace les commerces locaux et a enclavé une ferme d'architecture traditionnelle. Comment lutter contre ces impacts négatifs ? La commission locale de développement rural (CLDR) et le conseil communal décident de créer un pôle d'attractivité et de développement au centre du village.

En 2006, la Commune, avec l'aide du Développement

## UN OCCUPANT ENGAGÉ

L'ancien hangar agricole, aujourd'hui atelier rural, est situé en cœur de village, le long d'un axe structurant, la N5. Son occupant prend en charge l'intégration paysagère de l'atelier, notamment via des plantations. Il s'est également engagé à générer des retombées économiques locales en faisant appel aux ressources locales disponibles sur le territoire de la commune (chambres

## AUJOURD'HUI

L'atelier est occupé en continu depuis sa création. Le centre de formation qui l'occupe offre des perspectives de développement des services de secours au niveau

rural, fait l'acquisition du site comprenant les bâtiments de la ferme et les terrains aux alentours, soit un peu plus de 3 ha. Elle y construit l'atelier rural qui fait également l'objet d'une subvention Développement rural. Viennent ensuite l'aménagement des logements pour des familles nombreuses et celui de la plus grande maison de village de la commune.

d'hôtes, restaurants, commerces, transports, etc.), en utilisant de la main d'œuvre locale et en créant de l'emploi sur l'entité. Il doit en outre apporter une visibilité régionale, nationale et internationale à la commune et participer de manière active aux manifestations sur le site Agricoeur.

régional. L'entreprise, par ses activités et son implication, est aujourd'hui parfaitement intégrée dans le tissu villageois. Une belle et efficace reconversion !



En cœur de village, le long de la N5, à Frasnes-lez-Gosselies



Convention de 2007



Reconversion d'un hangar agricole et construction d'un nouveau bâtiment / 1.172 m<sup>2</sup> intérieurs + 3.820 m<sup>2</sup> extérieurs / espaces sanitaires, vestiaires, cuisine, bureaux, grandes salles cloisonnables



Fin des travaux en 2013



Occupants successifs :  
• depuis 2013 : centre de formations CBRNe



1.597.318 €  
-> Commune : 697.318 €  
-> Développement rural : 900.000 €



# FLOBECQ

Cet atelier est un bel exemple d'intégration dans le tissu villageois. Intégration architecturale dans un ancien quartier historique et au cœur d'un paysage verdoyant, d'une part, et intégration dans les activités du village, d'autre part.

## REQUALIFICATION ET REVITALISATION

Le projet d'atelier rural s'inscrit à la fois dans une politique de requalification du cadre de vie en milieu rural et dans une dynamique de revitalisation du quartier de l'ancienne gare de Flobecq.

Requalifier le cadre de vie à Flobecq en stimulant l'activité économique dans la commune était l'un des objectifs du PCDR de 1998. Comment ? Par la création de nouveaux emplois, par la volonté de fixer les activités existantes dans le territoire et par le souhait de renforcer l'attractivité résidentielle de la commune et donc, par la construction d'un atelier rural.

## AU COEUR DU VILLAGE

La philosophie qui sous-tend les différents PCDR de la commune veut préserver la qualité du cadre de vie des Flobecquois. Bien que l'installation de l'atelier rural dans le noyau villageois ait pour objectif de redynamiser le quartier de la gare, les activités qui prennent place dans

## LE BÂTIMENT

Pour intégrer le nouveau bâtiment dans ce site historique important pour la commune, les architectes ont cherché à faire écho aux bâtiments existants, tant au niveau des volumes que des pentes de toiture. Le but de la démarche était de reconstituer un ensemble cohérent tout en conservant l'ancrage historique du lieu. Les matériaux utilisés, quant à eux, assurent une parfaite

 Quartier de l'ancienne gare

 Convention de 2003

 Construction / 1.000 m<sup>2</sup> divisés 2 ateliers / bureaux et sanitaires pour chaque atelier

 Fin des travaux en 2008

 Occupants successifs :

- 2008-2012 : pisciniste
- 2008-2012 : vente de poêles à bois, pellets et gaz
- 2008-2012 : entreprise d'aménagements de piscines naturelles et étangs
- depuis 2012 : entrepreneur
- depuis 2013 : La Poste
- depuis 2013 : transports et terrassements
- depuis 2014 : société de purification d'eau

 1.198.808,44 €

- > Commune (10%) : 119.880,84 €
- > Développement rural (40%) et Phasing Out de l'Objectif 1, fonds européens (50%) : 1.078.927,59 €

La revitalisation du quartier de l'ancienne gare était également l'un des projets phares du deuxième PCDR. Initialement, le développement de l'atelier devait se faire conjointement à la création d'un zoning industriel à l'entrée de la commune. Projet que la Commune a finalement abandonné au profit d'une implantation dans ce quartier à la forte identité.

l'atelier doivent tout de même répondre à cette volonté communale de préserver la tranquillité des habitants de toute la commune. Pari réussi : aucune plainte n'a jamais été reçue !

intégration dans le paysage verdoyant et soulignent le caractère léger de l'architecture (bois, acier et verre).

Cette grande infrastructure de 1.000 m<sup>2</sup> se répartit sur deux étages. Elle est conçue pour qu'une séparation des espaces soit possible, y compris les sanitaires, permettant une location à deux entreprises distinctes, comme c'est le cas aujourd'hui.



# MARTELANGE

Peu d'entreprises ont développé leurs activités à Martelange, commune limitrophe du Luxembourg. Pour y remédier, la commission locale de développement rural (CLDR) a opté, lors du premier PCDR, pour la construction d'un atelier rural réservé à des activités légères et non polluantes. Le premier d'une longue série ?

## D'UNE PIERRE DEUX COUPS

Pendant les consultations citoyennes de la première ODR de leur commune, les Martelangeois manifestent leur volonté d'encourager l'économie locale. Dès lors, plusieurs options sont envisageables pour favoriser l'installation d'indépendants sur le territoire : la création d'un zoning, d'une zone de services ou encore la

## LE BÂTIMENT

Sur un espace de 1.22 ha, le bâtiment est composé d'un hall de 400 m<sup>2</sup> et de 73 m<sup>2</sup> d'espaces administratifs. Ce bâtiment se veut polyvalent et modulable pour intéresser plusieurs métiers et répondre à différents types d'occupation. Il est situé le long de la N4, axe facilitant

## RICOCHETS EN PERSPECTIVE

Martelange ne compte pas en rester là : la construction d'un deuxième atelier rural, sur le même site, est inscrite dans les projets prioritaires de la deuxième ODR menée par la commune. Autour de ces ateliers, un mini zoning

 Le long de la N4, site des anciens silos à sel, à Martelange

 Convention de 2011

 Construction en rez-de-chaussée / 475 m<sup>2</sup> / bureau, sanitaires, locaux techniques et mezzanine pour le stockage

 Fin des travaux en 2016

 Occupants successifs :  
• depuis 2017 : société de conseil et vente en produits phytosanitaires

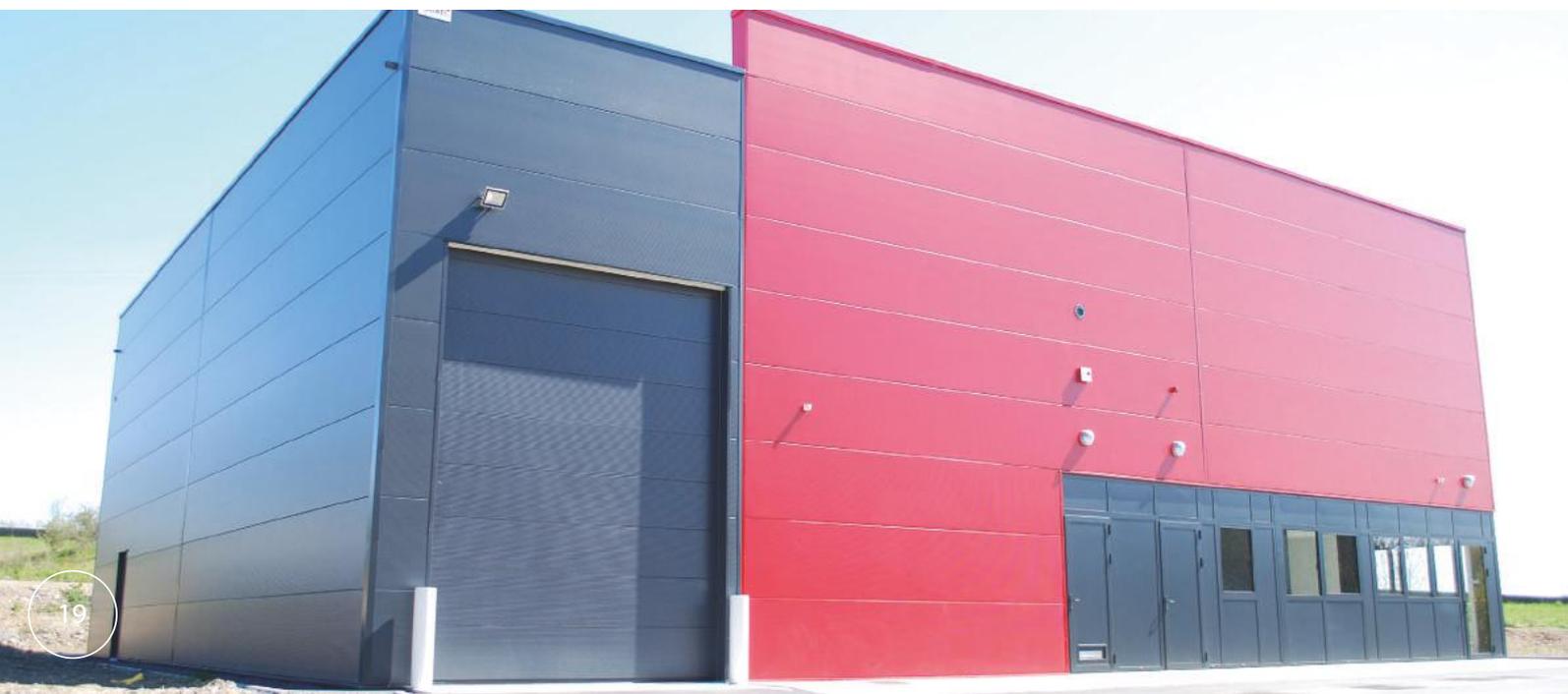
 879.434,02 €  
-> Commune (20%) : 209.167,01 €  
-> Développement rural (80%) : 670.267,01 €

construction d'un atelier rural. La CLDR choisit cette dernière option car elle permet de développer des activités économiques tout en réaffectant un site en friche à l'entrée de la commune. Un effet multiplicateur comme on en rencontre souvent dans les opérations de développement rural !

l'accessibilité à l'atelier et lui offrant une belle visibilité.

La promotion de l'atelier a été confiée à l'Agence de développement local (ADL) qui a également assuré la rencontre avec l'entreprise locataire.

est en cours d'aménagement. Le nombre d'entreprises installées dans la commune devrait donc augmenter au fil de la concrétisation de ces projets.



# JALHAY

Le travail mené lors de l'opération de développement rural de Jalhay soulignait un double constat : beaucoup d'indépendants installés dans la commune mais peu de place pour accueillir leurs activités. Le projet d'atelier rural a donc été conçu et mis en œuvre pour permettre à cette économie locale de se développer à Jalhay. Un projet ambitieux puisque ce sont finalement deux espaces ateliers ruraux et quatre bureaux qui peuvent être loués dans une toute nouvelle zone d'activités économiques (ZAE).

## JALHAY, VIVIER D'INDÉPENDANTS

Le taux d'emploi local dans la commune est particulièrement élevé. Pourtant, à Jalhay, pas de ZAE et peu d'espace pour s'intégrer dans les villages. Les petites entreprises y fleurissaient mais, lorsqu'elles grandissaient, elles étaient contraintes de s'installer dans les zonings des communes voisines. Pour garder ses entrepreneurs, la Commune décide alors de construire un atelier rural. Grâce au travail de la commission locale de développement rural (CLDR), d'un groupe de travail spécifique et

## LE BÂTIMENT

Durant l'élaboration du projet, une constante prédomine : construire un bâtiment extrêmement modulable. Tout y est en effet pensé pour une autonomie maximale des locataires les uns vis-à-vis des autres. Par ailleurs, le site bénéficie d'un équipement de pointe en matière de téléphonie, égouttage, fibre optique, etc.

## Y A PLUS QU'À ...

Depuis la fin des travaux, les deux espaces ateliers sont déjà occupés et il ne reste plus à louer que deux bureaux sur les quatre. La vente des parcelles de la nouvelle



Le long de la N640, au lieu-dit Roqueze



Convention de 2006



Construction / espace atelier 1 : 493 m<sup>2</sup>, espace atelier 2 : 400,5 m<sup>2</sup> / bureaux et sanitaires



Fin des travaux en 2016



Occupants successifs :

- Espace atelier 1 : designer – créateur de machines industrielles
- Espace atelier 2 : créateur de mobiliers forestiers
- Bureau 1 : société informatique
- Bureau 2 : création de matériel et décoration en bois



940.650,41 €

-> Commune (20%) : 180.650,41 €

-> Développement rural (80%) : 760.000 €

de la Commune, le projet initial a évolué. Après de nombreuses réflexions et modifications, c'est un projet d'envergure qui voit finalement le jour : deux ateliers ruraux et quatre bureaux. Et, pour éviter que les entrepreneurs quittant l'atelier ne s'installent à nouveau dans des zonings hors territoire, une ZAE adjacente à ces ateliers a été aménagée (en-dehors des subsides Développement rural).

Implantés le long d'une route nationale, les espaces ateliers sont également proches de deux accès de l'E42. Ils sont équipés d'un parking privatif et d'une zone de (dé)chargement.

ZAE (superficie totale de 11.050 m<sup>2</sup>) jouxtant l'atelier rural connaît elle aussi un beau succès. Preuve que la demande était bel et bien présente sur le territoire !



# TINTIGNY

À Tintigny, deux entreprises d'économie sociale se cherchaient de nouveaux locaux tandis qu'un bâtiment industriel voyait partir ses derniers occupants... La localisation de cette usine, sa superficie et ses potentialités d'aménagement ont décidé la CLDR et la Commune à y implanter leur projet de centre de promotion et de valorisation des produits locaux et d'un atelier rural, projet prioritaire du PCDR. Ce sera la Halle de Han, véritable marché fermier couvert où de nombreuses activités en lien avec les produits locaux et l'informatique seront développées.



Ancienne usine, village de Han



Convention de 2005



Réhabilitation / 1.700 m<sup>2</sup> / bureaux et sanitaires



Fin des travaux en 2010



Occupants successifs :

- Espace 1 : association de valorisation des produits locaux
- Espace 2 : association de formation par l'informatique



Acquisition du bâtiment et du terrain voisin : 446.210 €

-> Commune (20%) : 89.242 €

-> Développement rural (80%) : 356.968 €

Aménagement : 1.133.048,46 €

-> Commune (20%) : 340.882,28 €

-> Développement rural (80%) : 792.166,18 €



## LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DÉMÉNAGE

En 1997, Tintigny élabore son premier PCDR. Lors des consultations, les habitants expriment leur volonté de soutenir deux associations de la commune : l'une de valorisation des produits locaux, l'autre de formation par l'informatique. Ensemble, elles forment le Centre de développement rural (CDR) et occupent un même bâtiment ne répondant plus à aucune norme et dont l'accès

est dangereux. Il leur faut un nouveau toit. La Commune, avec l'aide de l'université de Gembloux, de plusieurs spécialistes et des deux associations, planche alors sur un projet d'atelier rural qui devra répondre aux normes de l'AFSCA, être performant en matière de connectivité et facilement accessible.



## LE BÂTIMENT

L'atelier prend place dans une ancienne usine de copie de meubles. La structure existante est parfaite pour les activités à y développer : vastes dimensions au sol et système de chauffage au bois (alimenté par les sciures de bois) qui a tout naturellement évolué vers un chauffage à pellets, stockés dans la tour de l'usine.

Soucieuse de faire un maximum d'économies d'énergie, la Commune met dès le départ l'accent sur l'isolation, l'utilisation de bois pour les cloisons intérieures et la pose de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire, permettant ainsi de réduire la facture énergétique du site.

Le bâtiment se structure aujourd'hui en deux espaces principaux :

- l'un composé de bureaux de différentes tailles pour

le CDR (utilisation de l'informatique), appelée atelier rural,

- l'autre comprenant une grande salle avec des stands sur le pourtour, pouvant être fermés en dehors du marché, et des cellules pour toutes les fonctions liées à la cuisine et aux produits locaux (cuisine, chambre froide, stockage, etc.). Ces diverses salles, rassemblées sous le vocable « Centre de promotion et de valorisation des produits locaux », sont également disponibles à la location pour des séminaires et des réunions.

Le grand espace macadamisé à l'avant a été aménagé en parking et une petite terrasse enherbée est accessible par beau temps. Un beau projet qui a fait l'objet d'une *Fiche d'aménagement rural (FAR)*, téléchargeable gratuitement sur notre site web [www.frw.be](http://www.frw.be).





## L'EFFET BOULE DE NEIGE

La Halle de Han, entreprise d'économie sociale, va bien au-delà des pistes de développement évoquées initialement dans la fiche-projet.

L'offre informatique a pris de l'ampleur : la Démarche de Formation et d'Insertion (ex-OISP) organise diverses formations pour les demandeurs d'emploi ainsi que pour les particuliers. L'Espace public numérique (EPN) a également pris ses quartiers à la Halle de Han. Il propose divers ateliers pour les habitants de la commune : web-reporter, club photos, Windows, tablette, smartphone, etc.

Quant aux produits locaux, l'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) développe ses activités et propose une formation de commis de cuisine en 18 mois qui préparent entre autres les repas pour le marché. Le ser-

vice traiteur travaille également dans le cadre de repas d'entreprises.

Le marché fermier a lieu chaque vendredi et remporte un franc succès. Il conjugue convivialité, visibilité pour les producteurs présents et valorisation du travail de l'EFT. La coopérative de producteurs s'est étoffée : ils sont désormais 25 à proposer des produits très diversifiés (fromage, pain, safran, herboristerie, bœuf, etc.).

Outre les activités propres à la Halle de Han, plusieurs projets gravitent autour du bâtiment : création de logements durables, jardin partagé, liaisons vers les chemins, etc.

La Halle de Han, c'est donc un projet communal... aux retombées régionales !



## LA FONDATION RURALE DE WALLONIE

Nous œuvrons pour le développement des régions rurales de Wallonie grâce aux missions que la Région wallonne nous a confiées :

- >> accompagnement des opérations de développement rural (ODR),
- >> conseil en matière de plans communaux de développement de la nature (PCDN),
- >> facilitateur plan bois-énergie secteur public,
- >> interface Leader,
- >> assistance en matière de territoire et patrimoine,
- >> ressources et expertises du milieu rural.

## LES CAHIERS DE LA FRW

Ce Cahier fait partie d'une collection éditée par la Fondation Rurale de Wallonie à l'intention des mandataires des communes rurales et de l'ensemble des acteurs du développement de la campagne wallonne. Ces Cahiers montrent que les opérations de développement rural - lancées depuis plusieurs décennies dans notre Région - ont mis en place des solutions spécifiques, aujourd'hui largement éprouvées, pour développer nos villages et répondre aux préoccupations des habitants. Ces Cahiers entendent porter à la connaissance de tous ces bonnes pratiques, les promouvoir et en répandre l'usage.

## DÉJÀ PARUS

- N°1 • L'atelier rural
- N°2 • Le logement tremplin
- N°3 • Le logement intergénérationnel
- N°4 • La participation citoyenne
- N°5 • La maison de village
- N°6 • La sauvegarde du patrimoine rural
- N°7 • Agriculteurs et voisinage
- N°8 • Les espaces publics villageois
- N°9 • À pied, à vélo, les voies vertes au quotidien
- N°10 • Le bois-énergie
- N°11 • L'économie et l'emploi
- N°12 • La nature, la biodiversité
- N°13 • Un dynamisme citoyen
- N°14 • Être jeune à la campagne
- N°15 • Peu d'euros, beaucoup d'impact



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

x

### Fondation Rurale de Wallonie

Parc Scientifique Créalys  
Rue Camille Hubert, 5  
5032 Gembloux (Isnes)  
contact@frw.be  
081/261.882

[www.frw.be](http://www.frw.be)

Editeur responsable :

Ir. Francis Delporte - Directeur général - Rue Camille Hubert, 5 - 5032 Gembloux  
Dépôt légal : D/2017/10.418/4 - Octobre 2017 - Copyrigh FRW